



CFP Technique
Enseignement Général
Case postale 548
1213 Petit-Lancy 1

A tous les élèves du CFPT

N/réf. : FP/

Petit-Lancy, le 30 octobre 2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPENSES

Élèves déjà dispensés

- Les dispenses sont valables pour toute la durée du cursus, sauf si révoquées pour justes motifs.
- En début d'année, les élèves présentent leur dispense à leur enseignant/e, qui en vérifie la validité.

Nouvelles demandes de dispenses

- ! Aucune nouvelle demande de dispense ne sera traitée la première semaine de cours.
- ! En Maturité Professionnelle, aucune dispense totale n'est accordée en français ou en mathématiques.

Élèves possédant un certificat ou diplôme

- Envoyez vos documents en précisant votre demande à cfpt.eq.matu@edu.ge.ch

Élèves sans certificat ou diplôme

- L'élève s'entretient avec son enseignant-e et ce-cette dernier-ère décide d'octroyer (ou non) une dispense simple, selon ses conditions.

Les élèves qui ont demandé une dispense sont tenu-e-s d'assister aux cours tant qu'ils-elles n'ont pas reçu de dispense officielle signée par la direction.

Fabien PUIG
Maître adjoint EG